

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP /...../ F / 2019-2020
POUR LA FOURNITURE DES CARTES D'ASSISTANCE MEDICALE.

Date de publication : ...06./...09./2019

Date d'ouverture des offres : ...25./...09./2019

1. OBJET DU MARCHÉ

Le Présent marché concerne la fourniture des cartes d'assistance médicale (CAM). Le Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida sollicite des propositions en vue de la fourniture des cartes d'assistance médicale.

Le formulaire de la carte faisant objet d'appel d'offres ainsi que ses spécifications techniques se trouvent en annexe.

2. FINANCEMENT

Le présent marché est entièrement financé par le Budget Général de l'État, exercice 2019-2020, alloué au Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida, pour les Cartes d' Assurances Maladie (Litere 33 00 001 00 8 67350 11 000 0711 01).

3. LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le maître de l'ouvrage est le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida (MSPLS).

4. LE TYPE D'APPEL D'OFFRE

Le présent marché est ouvert à toutes les personnes physiques ou morales, nationaux justifiant de capacités techniques, juridiques et financières suffisantes tel que défini dans le Codes des Marchés Publics du Burundi.

5. ALLOTISSEMENT

Le présent marché comprend un seul lot de sept cent cinquante mille (750.000) cartes. La compétition est pour tout le lot et ce dernier doit être au complet.

6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

- La couleur Jaune
- Les dimensions : 21cm x 14.5cm,
- L'entête : celle du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida (à demander au secrétariat de la DGR),
- Grammage : 240g.

7. GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être accompagnées **d'une garantie de soumission d'un montant d'un million de francs Burundais (1.000.000Fbu) couvrant tout le marché.**

La garantie de soumission devra être présentée sous forme **de garantie bancaire rédigée suivant le modèle en annexe.**

La validité de la garantie de soumission sera égale à 120 jours comptés à partir de la date de l'ouverture des offres.

La caution sera remise au soumissionnaire non retenue après la notification provisoire du marché ; et au soumissionnaire gagnant en contre partie de la remise de la garantie de bonne fin. Elle ne sera pas remise au soumissionnaire retenu et qui se serait désisté en cours de validité des offres.

8. DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **nonante (90) jours** calendriers à compter de la date d'ouverture des offres.

9. LIEU ET DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida souhaite que les produits soient livrés dans les magasins du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, sise à l'avenue Pierre NGENDANDUMWE, téléphone : 22 27 63 04/22 25 43 60 dans un délai de **soixante (60) jours** compté à partir de la remise de la lettre de commande signée par les deux parties.

10. PRESENTATION DES OFFRES

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes.

La première enveloppe contiendra l'offre technique et comprendra les éléments suivants :

- la garantie bancaire de soumission ;
- La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché ;
- l'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité ;

- l'attestation de non redevabilité en original et en cours de validité délivrée par l'INSS pour les soumissionnaires locaux ;
- Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- L'acte d'engagement ;
- L'adresse fixe et connue ;
- Confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'offre ;
- Les spécifications techniques
- Avoir un parc Machine Offset justifiant la capacité technique d'exécution du marché(présentation de la preuve)

La deuxième enveloppe contiendra l'offre financière et renfermera les éléments ci- après :

- Le bordereau des prix ;
- Les délais de livraison ;
- L'acte de soumission (modèle en annexe)

NB : La non présentation ou la non-conformité de l'un de ces documents constitue un critère Exclusif lors de l'analyse, conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

Les enveloppes porteront les mentions « Offre technique pour la fourniture des cartes d'assistance médicale et Offre financière pour la fourniture des cartes d'assistance Médicale » selon le cas.

Toutes les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe sans aucun signe distinctif et portant clairement les mentions « **DAO N° DNCMP/65/F/2019-2020 ; Offre pour la fourniture des Cartes d'assistance médicale** »

11. LANGUE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

L'offre sera rédigée en français.

Les enveloppes techniques et financières sous plis fermés seront cachetées par les soumissionnaires et seront établis en cinq (5) exemplaires dont l'original et quatre (4) copies et seront placées dans une autre enveloppe qui n'est pas cachetée et sans aucun signe distinctif.

L'original doit porter la mention « **original** » et les copies « **copies** ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

12. MODE D'EXPRESSION DES PRIX

La monnaie du marché est le Francs Burundais et le montant total de l'offre sera exprimé en chiffres et en lettres. En cas de discordance, le montant en lettre fera foi.

Les prix seront fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du marché.

13. ACHAT DAO

Le présent DAO est acheté à **cinquante mille francs Burundais (50 000 Fbu)**, montant non remboursable à verser au compte n° 1101/001.04 ouvert à la BRB au nom de l'OBR. Il pourra être consulté tous les jours ouvrables à partir de 7h30min jusqu'à 15h30 min au secrétariat de la Direction Générale des Ressources.

14. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront déposées au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi Tél. (257) 22 229195, (257) 22 27 63 04, le 23.09.2019 au plus tard à 9h30.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour dans la salle de réunions dudit ministère à partir de **10h00** en présence des soumissionnaires qui le souhaite ou de leurs représentants. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un Cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

15. Critères de qualification

1. Les exigences en matière de qualifications sont:

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement Conforme et qui aura été le moins disant. L'évaluation des offres financières se fera de la manière suivante:

La commission des marchés vérifiera le résultat des opérations arithmétiques contenues dans les offres et rectifiera les erreurs matérielles ou de calcul. En cas de doute, elle invitera le soumissionnaire à préciser son offre sans toutefois être autorisé à modifier ses prix unitaires.

La responsabilité de l'Administration n'est pas engagée par l'existence d'erreurs qui n'auraient pas été découvertes.

Adresse

2. L'(les) adresse(s) auxquelles il est fait référence ci-dessus est(sont) :

Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, sise à l'avenue Pierre NGENDANDUMWE, N° 4, BP : 1820 Bujumbura-Burundi ; téléphone : 22 27 63 04 / 22 25 43 60/ 22 22 9195, Fax +257 22 22 91 96

Fait à Bujumbura, le 24 / 09 / 2019

Le Directeur Général des Ressources et
Personne Responsable des Marchés
Publics au MSPLS

Roger NDIKUMAGENGE

